

### PRÉSENTS:

BERMOND Jean Marie; MATHIEU Bernard; REYNAUD Christian; GAST Jean Claude; JOUVE Jean-Paul; LOISELEUX Gilles; MICHEL Marc; DENIE Colette; VASELI Max; BOIVIN Jean Pierre; BOUVIER Stéphanie; AUBIN Patrick; MONTET Brigitte; BIHLET Claude; MOULLET Albert; MORHET-RICHAUD Patricia

### ABSENTS EXCUSÉS:

BLANCHARD JEAN MARIE; ROBERT DANIEL.; AUBERT JEAN PAUL

### ORDRE DU JOUR:

1. Validation du compte rendu du précédent comité syndical
2. Travaux de restauration des adoux
3. Renouvellement contrat Annie BERTRAND
4. Charte CBNA
5. Travaux de restauration de la végétation
6. Diagnostic des digues
7. Questions diverses

## 1 APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du précédent comité syndical du 7 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

## 2 TRAVAUX DE RESTAURATION DES ADOUX

Comme délibéré lors du comité syndical du 26 mai 2011, des travaux de restauration des adoux vont être entrepris sur les adoux du Fontenil (Veynes), de la Beaumette (Oze), de la Glacière (Aspres) et de la Garenne (Aspremont). Ils consistent à supprimer les obstacles à la circulation piscicole (enlèvement des embâcles), à améliorer les conditions d'accueil des fraies potentielles (rétrécissement de la largeur d'écoulement pour éviter l'envasement, création de zones de fraie où la granulométrie n'est pas favorable...) et des populations piscicoles (création de caches à poissons...).

Ces travaux incluent également la mise en œuvre d'une clôture pour les piétons en bordure du plan d'eau de Veynes. Le financement de celle-ci sera vraisemblablement pris en charge par la commune (en cours de réflexion).

Un appel d'offres a été lancé courant juillet 2011 et l'entreprise Forestière de la Durance a été choisie lors de la Commission d'Appel d'Offres du 4 août 2011. Les travaux débuteront en octobre 2011.

L'auto-financement de ces travaux est assuré par la Fédération de Pêche des Hautes Alpes.

La délibération proposée à l'assemblée est la suivante : désignation de l'entreprise Forestière de la Durance pour les travaux de restauration piscicole des adoux sur 2011 pour un montant maximum de 32 971,50 €HT.

Les membres du conseil syndical valident à l'unanimité cette délibération.

## 3 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE ANNIE BERTRAND

Annie BERTRAND s'est vue proposée un contrat à plusieurs reprises pour apporter une assistance technique à la secrétaire comptable. Son contrat a pris fin au 30 avril 2011. Cindy CHAIX, actuellement en poste, aura besoin de l'expérience et des compétences d'Annie BERTRAND, notamment pour la clôture de l'exercice 2011 et l'élaboration du budget 2012.

Un contrat à durée déterminée pour besoin occasionnel pourrait lui être proposé du 1er novembre 2011 au 31 avril 2012, contrat de 3 mois renouvelable. Il pourrait permettre de solliciter Mme BERTRAND dès que nécessaire. Il est à noter que

ce soutien vient remplacer une formation sur le logiciel JVS Merystem qui aurait été nécessaire à Cindy CHAIX pour assurer la comptabilité du SMIGIBA.

La rémunération de Mme BERTRAND est basée sur un décompte mensuelle des heures effectivement réalisées.

Christian REYNAUD demande si c'est temporaire ou sur du long terme.

Joëlle NOGUER lui explique que cela est dû au changement de chargée de mission et que c'est pour six mois.

Max VASELI souhaite savoir quel sera le montant de la rémunération.

Jean Pierre BOIVIN répond que le salaire versé à Annie BERTRAND sur les contrats précédents étaient minimales.

Joëlle NOGUER précise que le volume d'heures travaillées représente environ 10 h par mois.

Marc MICHEL veut qu'on indique le nombre d'heures.

Joëlle NOGUER indique que cela sera précisé dans le compte rendu. Après vérification des salaires versés 78,10 €

Les membres du conseil syndical valident à l'unanimité cette délibération.

#### 4 CHARTE CBNA

Annelise LAMPE explique que la signature de la charte CBNA implique le suivi d'une espèce végétale sur le marais de Manteyer : adhésion du SMIGIBA au réseau de conservation de la flore Alpes-Ain piloté par le Conservatoire botanique national alpin.

Jean Pierre BOIVIN demande si la violette naine a survécu à l'incendie.

Annelise lui explique qu'elle n'est pas dans le périmètre qui a brûlé.

Christian REYNAUD s'interroge sur le rôle du CBNA, et s'étonne que l'on puisse travailler à leur place.

Annelise lui précise que le SMIGIBA ne travaille pas pour eux mais en partenariat avec eux.

Les membres du conseil syndical valident à l'unanimité cette délibération.

#### 5 TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA VEGETATION

Les travaux de restauration et d'entretien de la végétation ont débuté en septembre pour une durée de 1,5 mois sur certains tronçons de cours d'eau. Les entreprises Office National des Forêts et Philip Frères travaillent en simultanément.

Cyril RUHL, le technicien de rivière expose des photos des différents tronçons concernés par la restauration de la ripisylve pour résumer les chantiers. En montrant les clichés les plus marquants, il rappelle les objectifs de gestion et les enjeux présents sur le bassin du Buëch sans oublier de parler sporadiquement du rôle de la ripisylve.

Quelques remarques sont abordées:

- Sur la commune de Serres, en amont du barrage cassé, l'entreprise Philip Frères a laissé des gros tas de bois, dont un qui a disparu rapidement.
- Bernard MATHIEU remarque que le second tas de bois sur Serres est difficile d'accès.
- Jean Pierre BOIVIN signale que sur la commune de Aspremont, le bois qui a été stocké l'année dernière y est toujours.
- Jean Claude GAST demande si l'entreprise ne pourrait pas le récupérer.
- Jean Pierre BOIVIN précise que le propriétaire est intéressé.
- Joëlle NOGUER lui répond que le propriétaire peut se servir.

#### 6 DIAGNOSTIC DES DIGUES

Pour les communes de Serres et Montrond, la présentation de l'étude de diagnostic se déroulera le 29 septembre 2011 et pour la commune de La Faurie le 4 octobre 2011. Sur Veynes, le diagnostic des digues est en cours et sur Montmaur il va débuter. Concernant Laragne, le financement de l'état pour le diagnostic des digues à venir, a été obtenu à hauteur de 25% du montant total des travaux.

Michel MARC signale qu'il n'a pas obtenu les subventions de l'Etat lorsque la commune a fait réaliser une étude similaire sur la digue de la Blaisance.

Carolyne VASSAS explique que le classement des digues va évoluer, une classe va disparaître et certaines digues vont être déclassées. Ce qui implique des modifications dans les volumes d'études à réaliser.

Michel MARC précise que c'est le cas dans sa commune.

Carolyne fait remarquer que le diagnostic des digues est nécessaire pour entreprendre des travaux de réfection ciblés des ouvrages.

Claude BIHLET veut savoir si sa commune est concernée par le déclassement. Carolyne lui explique que la présence du camping de la Condamine en rive droite ne permet pas le déclassement.

Plan de gestion : appel d'offre lancé en août et CAO prévu le 18 octobre 2011.

Travaux de lutte contre la Renouée du Japon :

- le busage du canal du Moulin qui traverse une zone infestée de Renouée sur la commune de Veynes, devrait se dérouler à l'automne. Une convention entre la commune de Veynes et le SMIGIBA est en cours d'élaboration : les techniciens du SMIGIBA assureront la réalisation du projet et le suivi des travaux, la commune de Veynes prend en charge la part d'auto-financement et la propriété de l'ouvrage après travaux. Une convention entre l'ASA du Moulin, propriétaire du canal, et la commune est en cours d'élaboration notamment pour les modalités d'entretien et de gestion de l'ouvrage.
- Les travaux d'éradication des massifs présents en lit mineur du Petit Buëch en aval de Veynes se dérouleront au printemps 2012.
- Un certain nombre de journées d'inventaire ont été effectués cet été pour arracher les plantules de l'année. Le Buëch Aval semble vierge de toute implantation de la Renouée.
- Une réflexion est en cours avec la commune de Lus-la-Croix-Haute pour le traitement des plants présents sur la berge rive droite du Grand Buëch au droit de la déchetterie.

Patrick AUBIN signale qu'un deuxième massif est présent au niveau du Boutariq. Joëlle lui précise que ce massif sera traité au printemps 2012.

Convention avec EDF : des réflexions sont en cours pour élaborer une convention avec EDF pour assurer un partenariat entre les deux structures. Ce partenariat est destiné à fédérer EDF sur les projets du contrat de rivière tels que l'entretien de la végétation, la lutte contre les espèces invasives... Il permettra également les échanges de données concernant les mesures de débits. Joëlle NOGUER doit travailler sur un argumentaire concernant les bénéfices des travaux menés dans le cadre du contrat de rivière et qui sont susceptible d'intéresser l'entreprise EDF. Une commission peut être créée pour débattre de cet argumentaire.

Jean Claude GAST demande aux membres du comité qui est intéressé pour travailler sur l'argumentaire avec Joëlle.

Jean Pierre BOIVIN et Albert MOULLET se portent volontaires.

Convention EPTB Durance : des contacts ont été pris avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance pour la signature d'une convention de partenariat. Le SMAVD a été désigné Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) et se voit alors conférer un rôle de coordination des actions conduites par les structures de gestion sur l'ensemble du territoire du bassin versant de la Durance, dont le Buëch et la Méouge. La convention a pour but de définir les objectifs et les grandes lignes d'un partenariat entre les deux structures s'avérant utile à la recherche d'une cohérence globale à l'échelle du bassin et de compatibilité avec les politiques déployées sur le bassin du Rhône, aux échanges d'expérience, d'expertises technique et scientifique, à la recherche de synergies et le cas échéant de mutualisation de moyens sur des opérations d'intérêt commun pour les acteurs du bassin.

Fusion SIEM-SMIGIBA : les présidents du SIEM et du SMIGIBA ont rencontré la préfecture au sujet de la fusion des deux structures. JC GAST fera un point sur les avancées des réflexions et pistes en cours.

Jean Claude GAST demande aux membres du comité qui est intéressé pour travailler sur l'argumentaire avec Joëlle.

Patricia MORHET-RICHAUD et Bernard MATHIEU se portent volontaires.

Christian REYNAUD est d'accord sur le fait qu'on se renseigne mais veut savoir si au final on pourra dire non. Joëlle NOGUER précise que c'est le comité syndical du SMIGIBA qui décide de l'adhésion du SIEM et de ses modalités.

Jean Claude GAST précise que cela ne devrait pas engendrer d'augmentation du financement des membres du SMIGIBA.

Information sur la journée de formation proposée par le centre de soins de la faune sauvage : formation sur la faune sauvage, la réglementation et les soins à apporter aux animaux blessés à destination des agents de terrain du bassin du Buëch (services techniques, agents ONF, ONEMA, ...) et autres personnes intéressées (élus, techniciens des communautés de communes,...). La liste complète des personnes à inviter est à définir. La formation aurait lieu cet automne.

Patricia MORHET-RICHAUD informe qu'elle est intéressée par cette journée de formation.

Jean Claude GAST conseil d'envoyer un mail aux services techniques et aux communautés de communes pour inscription.

Annelise explique qu'il n'y a plus de président pour le comité de pilotage suite à la démission de Jean Pierre BOIVIN de la présidence du SMIGIBA et lance donc un appel à candidature.

Max VASELI précise que n'ayant pas d'adresse mail il n'a pas eu l'information.

Jean Pierre BOIVIN précise qu'il n'a plus de suppléant car il a démissionné.